

stabilisée est sans doute une meilleure expression. C'est ce à quoi tend ce bill. La stabilisation de quoi? La stabilisation de la pauvreté.

M. Boulanger: Vous avez déjà dit cela quatre fois.

M. Paproski: Restez encore et vous verrez qu'il le dira encore quatre autres fois.

M. McBride: Sottise.

M. Korchinski: C'est un bill stupide.

Des voix: Oh, oh!

M. Korchinski: Je vais continuer de le répéter jusqu'à ce que les députés libéraux en soient bien pénétrés. Les députés d'en face savent-ils ce que propose le bill? Prenons une moyenne des trois dernières années. Je demande aux députés de la comparer à leur propre indemnité. Comment se tirent-ils d'affaire? Tout ce que je dis...

M. Boulanger: Parlez du bill!

M. Korchinski: Je vais parler du bill. Je suggère aux députés d'en face d'appliquer ce principe à leur propre situation et de voir comment ils se tirent d'affaire.

M. Boulanger: Pauvre cultivateur de l'Ouest que vous êtes.

M. Korchinski: Le prix de revient, le carburant, les impôts, le prix d'achat d'un tracteur et la dépréciation, tous ne cessent d'augmenter. Et même quand le prix de revient d'un produit augmente, le gouvernement cherche à stabiliser le revenu, à l'empêcher de fluctuer. Le prix de revient augmente alors que le revenu reste le même. Voilà ce que le bill garantit. Quelle sorte de garantie avons-nous là? Ce n'est pas de la stabilité.

M. McBride: Quelles sottises!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Quand le ministre a parlé un peu plus tôt, il a été interrompu. Il était de mon devoir, je crois, de signaler aux députés que le ministre devrait avoir la chance de faire son discours. Les députés des deux côtés de la Chambre ont approuvé ma suggestion. Il en va de même du député de Mackenzie, il me semble, qui devrait pouvoir faire son discours sans interruptions.

M. Korchinski: Merci, monsieur l'Orateur. Je n'avais pas de problème. Les interruptions sont plus que bienvenues car elles me servent vraiment d'inspiration.

M. Boulanger: Elles sont la meilleure partie du discours.

M. Korchinski: Le revenu sera maintenu et stabilisé pendant une période d'années. Qui au pays accepterait le principe d'un revenu stable? Aucune industrie, aucun syndicat, personne ne l'accepterait, pourtant le gouvernement, par l'entremise du ministre—avec l'image que nous en avons—tente de le faire accepter dans la région d'Assiniboia et dans d'autres parties de la Saskatchewan. Le gouvernement doit dire à ces gens que les frais de production n'ont pas augmenté. Je lui propose de vérifier avec M. Thatcher car l'an dernier il a majoré de 2c. le prix du carburant.

[M. Korchinski.]

Le ministre du Travail (M. Mackasey) songe à relever le salaire minimum. Comment le gouvernement peut-il expliquer logiquement que les frais de production n'augmentent pas et qu'il faut stabiliser le revenu? Là n'est pas le point. Il faut considérer les gains bruts après avoir examiné les dépenses. C'est une chose bien facile à calculer. Si on l'avait calculée de cette façon, car vous savez, comment appelez-vous ça—comment dit-on cela maintenant?

• (12.50 a.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le bénéfice social net.

M. Korchinski: Bénéfice social net, c'est cela. J'ai quelques difficultés avec les nouveaux termes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est tout ce dont il s'agit, simplement un nouveau terme.

M. Korchinski: C'est une nouvelle expression. On calcule le coût total de production d'un boisseau de grain et ainsi de suite. Ces éléments-là peuvent se calculer, je le sais. En fin de compte, vous voyez les fluctuations qui se dessinent dans les graphiques et si c'est là le genre d'échelle employée par le ministre, je l'accepterais facilement ainsi que les membres de notre parti, je pense.

Je voudrais passer à un autre aspect du bill. On a dit que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies n'avait pas tellement d'importance dans l'ensemble de l'agriculture de l'Ouest du Canada. A vrai dire, bien des gens de ma circonscription pourraient dire: C'est juste; nous y avons versé nos cotisations, mais nous ne sommes pas prêts à la conserver. De 1939 à 1969, l'aide fédérale aux cultivateurs s'est élevée à environ 176 millions de dollars en plus de la participation des cultivateurs eux-mêmes. Cela peut sembler une faible part de notre économie et pourtant 176 millions de dollars sur quelque 30 ans représentent une moyenne annuelle de 6 millions. Cette contribution a été plus élevée certaines années et moins certaines autres. La question est que le gouvernement était obligé d'apporter une aide de ce genre.

De nombreuses régions de ma province ne sont pas couvertes par l'assurance-récolte dont bénéficieront finalement ceux qui y cotisent. Le problème est celui des cultivateurs qui cotisent depuis des années et auxquels on a ainsi soutiré énormément d'argent et que ces fonds ne sont pas facilement disponibles. Pour pouvoir profiter d'un programme d'assurance-récolte il est nécessaire d'y contribuer par une certaine somme d'argent qui est ainsi retirée de la circulation et versée à une caisse.

J'ai ici certains chiffres qui pourront intéresser les députés. Les trois quarts de ces sommes sont versés par le cultivateur et l'autre quart par le gouvernement fédéral. En 1968, les primes moyennes versées par les cultivateurs des trois provinces des Prairies étaient de \$200 en Saskatchewan, de \$295 en Alberta et de \$214 au Manitoba. En 1969, la moyenne au Manitoba a été de \$177. En Saskatchewan, elle a été de \$157, et en Alberta, de \$260. Il est facile de voir ce qui s'est produit. Dès que l'année s'annonce mauvaise, les cultivateurs commencent à se retirer du programme. Bien des gens diront que l'assistance à l'agriculture des Prairies n'offre pas d'avantages. Apparemment, dans certaines enclaves, dans certaines régions, les gens ne prennent pas l'assurance-récolte. La